NATIONS UNIES

E

Conseil économique et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/1998/19
30 avril 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Sixième session
20 avril-1er mai 1998
Point 4 de l'ordre du jour

THÈME INTERSECTORIEL : TRANSFERT DE TECHNOLOGIE, RENFORCEMENT DES CAPACITÉS, ÉDUCATION, SCIENCES ET ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION

Lettre datée du 20 avril 1998, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent adjoint de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration* adoptée à l'unanimité par la Conférence internationale sur l'environnement et la société : l'éducation et la sensibilisation du public en matière de développement durable, organisée à Thessalonique (Grèce) par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Gouvernement grec, du 8 au 12 décembre 1997.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la déclaration jointe comme document de la Commission du développement durable, au titre du point 4 de l'ordre du jour de sa sixième session, qui s'est tenue à New York du 20 avril au 1er mai 1998.

Le Représentant permanent adjoint de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Vassilis KASKARELIS

* Distribué uniquement dans la langue de l'original.